

ENSEMBLE POUR CEILLAC

Une équipe

Nous vous présentons une liste élargie dans laquelle nous vous proposons de désigner l'équipe municipale qui sera en charge des affaires de la commune pour les 6 années à venir.

Elle réunit des femmes et des hommes impliqués dans la vie économique et sociale du village et qui ont, pour certains, l'expérience des affaires publiques. Ils s'engagent à mettre leur temps, leur énergie, leurs compétences au service de Ceillac et de ses habitants.

L'avenir de notre village est notre enjeu premier. Nous nous attacherons à créer les conditions favorables à l'installation des jeunes du village et à l'accueil de nouveaux foyers, pour le logement, la prise en charge et l'éducation des enfants ainsi que l'emploi (les nouvelles technologies pouvant y contribuer).

Ses objectifs et ses priorités

*** Intercommunalité : une place à retrouver**

Il faut redonner à Ceillac la place qui doit être la sienne dans les instances intercommunales (*Parc Naturel Régional du Queyras, Syndicat Mixte des Stations de montagne du Queyras, Communauté de Communes l'Escarton du Queyras, Office de Tourisme du Queyras*) où se décident les grands choix d'aménagement et les modalités de fonctionnement de nos équipements touristiques.

Force est de constater que, pour différentes raisons, la commune a perdu le crédit et le rôle moteur qu'elle y jouait auparavant et qu'on décide sans elle désormais.

*** Patrimoines : à réhabiliter pour servir au développement**

La commune possède un patrimoine immobilier très important. Il faudra donc mener une véritable et large réflexion sur le devenir du patrimoine immobilier de la commune.

- le presbytère, la laiterie, la maison Colombet tombent en ruine ;
- l'occupation du centre d'accueil n'est pas optimisée ;
- la mairie n'est toujours pas accessible aux handicapés ;
- la maison Chabrand est une coquille vide ;
- les locaux de l'école communale trop exigus ne répondent pas aux besoins de l'aménagement des rythmes scolaires ;
- la commune ne dispose pas de crèche, ou halte-garderie, susceptible d'accueillir les enfants du village et les enfants des vacanciers. Or, elle aspire à devenir vraiment une station familiale ;
- les services techniques sont dispersés, ce qui ne facilite pas le travail des agents ;
- l'absence de logements sociaux implique la mise à disposition de logements construits pour l'accueil touristique.

Le village de vacances (V.V.F.), le camping municipal et les meublés touristiques du Thioure feront l'objet de toute notre attention

Une analyse du potentiel de ce patrimoine sera conduite pour arrêter un programme d'actions à moyen terme en concertation avec la population.

Les patrimoines naturel et forestier, qui sont de véritables et formidables atouts pour notre économie touristique, méritent également toute notre attention.

*** *Le Village : un espace de vie à partager***

Notre village est d'abord notre espace de vie. Toutes les générations doivent pouvoir y trouver des moments et des lieux d'échanges. La commune aura à cœur de les accompagner.

➤ Ceillac se doit de développer sa capacité à accueillir et fixer une population permanente active. Une réflexion sera rapidement engagée, avec le concours éventuel des bailleurs sociaux, pour envisager les conditions de la création de logements locatifs ou en accession à la propriété.

L'hypothèse de la création de 600 lits à l'Infernet dans les 2 ans ne nous paraît pas réaliste. La Zone d'Aménagement Concerté de l'Infernet ayant été approuvée par le conseil municipal le 13 décembre 2013, ce projet d'envergure fera l'objet d'un examen très attentif en concertation avec la population.

➤ Faire de Ceillac, à moyen terme, l'un des plus beaux villages de France sera un autre grand chantier. La commune doit participer au formidable effort d'embellissement du village entrepris par la population en engageant la réhabilitation de la voirie, des réseaux, des bâtiments, des espaces publics et en se dotant de véritables infrastructures d'accueil : espaces de repos aménagés dans et autour du village, aires de pique-nique, aires de stationnement dignes de ce nom, à l'image de ce que le parc a aménagé à Chaurionde,...

➤ L'extension du cimetière sera conduite à son terme.

➤ La sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune doit faire l'objet d'un plan d'action cohérent.

➤ La commune continuera à s'impliquer aux côtés des associations (*Comité des fêtes, Les Abeilles à l'école, Ski Club, Comité des Fêtes, Amis de Ceillac...*), mais aussi rechercher des partenariats plus larges pour que Ceillac propose à ses habitants et aux personnes en vacances ou de passage des journées événementielles qui permettront de promouvoir l'image de Ceillac et aussi de partager des moments de convivialité.

Foires, fêtes du village et des hameaux, manifestations culturelles, sportives ou de loisirs, existantes ou à créer, sont des moyens d'échanges entre les habitants et les vacanciers qu'il faut développer.

*** *Agriculture et exploitation forestière : une activité garante de notre identité***

Le maintien d'une activité agricole et pastorale dynamique est vital pour notre environnement et l'entretien de nos montagnes. De plus, il va de pair avec la promotion et la commercialisation de produits de qualité : les opérations de type « Accueil à la ferme », « Visite de la ferme », « Journée en alpage avec un berger »... sont d'excellents moyens de communication.

Le patrimoine mis à la disposition des éleveurs (*alpages, terres agricoles, cabanes*) est un bien commun dont la commune doit veiller aux bonnes conduites d'exploitation.

Quant à la forêt, elle peut et doit mieux participer à l'économie du village. Pour ce faire, une réflexion avec l'O.N.F, gestionnaire de la forêt communale, et l'association des communes forestières, sera rapidement engagée.

*** Le tourisme : une activité essentielle, mais fragile, qui doit s'adapter**

Ceillac est un site exceptionnel avec un patrimoine naturel qui se prête à des activités très variées, été comme hiver.

S'il faut absolument maintenir les activités traditionnelles que sont le ski, alpin ou nordique, et la randonnée pédestre, il est indispensable de continuer à élargir l'offre en valorisant les activités alternatives qui sont complémentaires (*cascades de glace, escalade, ski-joering, ski de randonnée, V.T.T., parapente...*) sans oublier les activités à caractère moins sportif mais familiales, avec, par exemple, la création d'un plan d'eau à proximité immédiate du village. Il est désormais indispensable de proposer aux visiteurs (*skieurs, randonneurs et non pratiquants*) des activités de loisirs complémentaires.

Une nouvelle gouvernance

Pour mener à bien tous ensemble ce programme d'actions, nous vous proposons une nouvelle gouvernance.

Parce que la gestion municipale, c'est la gestion des affaires de la commune et de l'argent public, la plus grande transparence s'impose dans tous les actes et toutes les décisions du conseil municipal.

La population doit donc bénéficier d'une information claire et permanente sur tous les aspects de la gestion du patrimoine et des deniers communs et être associée à la définition des choix déterminants pour l'avenir du village.

A cette fin :

- une réunion publique de bilan sera organisée au début de chaque année ;
- les réunions du conseil municipal, qui sont des réunions publiques, seront annoncées dans la presse locale et sur le site officiel de la commune www.ceillac.org avec l'ordre du jour ;
- les délibérations et les comptes-rendus de réunion du conseil municipal et des instances intercommunales seront affichés en un lieu accessible et ouvert. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune, comme les documents budgétaires et toutes les informations à caractère général.



Christian Grossan



Jeanne Favier



Hervé Gaudin



Émile Chabrand



Céline Carle



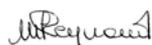
Benoît Fournier



Christophe Beauvallet



Hélène Gauthier



M. Françoise Reynaud



Bruno Eymard



Jeannot Meissimilly



André Blès



Alexandre Marchis



Romain Étienne



Michel Chavrot

- **Le Parc Naturel Régional du Queyras**

Deux élus ceillaquins siègent au comité syndical.

La charte du parc à laquelle la municipalité a adhéré en 2010 impose un certain nombre de règles touchant à la protection et à la valorisation de la nature, des paysages, de l'urbanisme et à la cohérence des aménagements et équipements avec des francs équilibres. Il est un outil précieux d'évaluation et constitue une force de proposition à part entière.

Cependant, la commune est responsable de la délivrance des permis de construire et autorisations de travaux sur son territoire et il lui incombe de veiller à la conformité de leur réalisation.

Le P.N.R.Q. est aussi le garant d'une image touristique forte et un label de qualité qui nécessite l'adhésion et la participation de tous.

- **Office de Tourisme du Queyras**

Un élu ceillaquin siège au Comité Directeur.

Il est à la fois en charge de l'accueil et de l'information touristique (*points d'accueil dans les villages*), de la promotion et de la commercialisation touristique du massif (*dépliants, salons, manifestations, vente...*). La communauté de communes du Queyras qui perçoit désormais la taxe de séjour met à sa disposition un budget conséquent. Les résultats de son activité ne paraissent pas à la hauteur des moyens financiers et humains qui lui sont consacrés.

- **Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras**

Un élu ceillaquin siège au Comité Syndical.

Il regroupe les 8 communes de la communauté de communes et le conseil général et est seul compétent pour tout ce qui concerne l'aménagement des domaines de ski alpin (*remontées mécaniques, pistes, enneigement...*). *L'exploitation (personnel, damage, secours, tarifs, période d'ouverture etc...) est assurée par la Régie du syndicat Mixte, où siègent également un élu ceillaquin.*

- **La Communauté de Communes l'Escarton du Queyras**

Deux élus ceillaquins siègent au Conseil Communautaire.

Elle exerce de nombreuses compétences. C'est le cas pour :

- le tourisme (*accueil, information et promotion*)
- l'assainissement (*construction et exploitation des stations d'épuration*) ;
- la sécurité et la lutte contre les incendies (*casernes, matériel d'intervention etc...*) ;
- la collecte et le ramassage des déchets ménagers ;
- la construction et l'exploitation des déchèteries ;
- la vie culturelle, sportive et sociale (*A.C.C.S.Q., ski club...*) ;
- les aménagements touristiques, et en particulier le ski de fond, la promotion touristique, les transports collectifs ;
- la santé ...

- **Le S.I.V.U. du Cristillan**

Un élu ceillaquin siège au Comité Syndical.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (*communes de Guillestre et de Ceillac*) est propriétaire et exploite la microcentrale du Cristillan.